



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES  
DE BAGNOLS-SUR-CÈZE ET PONT-SAINT-ESPRIT



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS  
**TRAITEMENT**

Exercice 2007

## SOMMAIRE

<b>I. Présentation générale du service .....</b>	<b>2</b>
1. Contexte politique et réglementaire .....	2
2. Le périmètre .....	2
3. L'organisation .....	3
4. Les évènements marquants de l'année .....	4
<b>II. Les indicateurs techniques .....</b>	<b>5</b>
A. Déchetteries .....	5
1. Connaux .....	5
2. Cornillon .....	6
3. Saint Nazaire .....	6
4. Déchets verts .....	7
5. Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) .....	8
B. Traitement des déchets .....	8
1. Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) .....	8
2. Emballages Ménagers Recyclables .....	9
3. Journaux – magazines - revues .....	10
4. Verre .....	10
5. Textile .....	10
<b>III. Les indicateurs financiers .....</b>	<b>11</b>
A. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets .....	11
1. La collecte .....	11
2. Le traitement .....	11
B. Prestations rémunérées aux entreprises sous contrat .....	12
C. Dépenses annuelles .....	12
1. Masses financières .....	12
2. Répartition par catégorie de dépenses .....	13
3. Répartition par secteur .....	14
D. Recettes annuelles .....	14
1. Masses financières .....	14
2. Répartition par catégorie de recettes .....	15
3. Détail des aides reçues .....	16
4. Financement du service par les collectivités membres .....	16
E. Coût par habitant .....	16
F. Evolution sur les 7 dernières années .....	16
<b>IV. Conclusion et perspectives 2007 .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>19</b>

## **I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE**

### **1. Contexte politique et réglementaire**

La **loi du 15 juillet 1975**, relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux, modifiée par la **loi du 13 juillet 1992** :

- Instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages,
- Définit les priorités de gestion des déchets : réduction de la quantité, valorisation puis traitement et stockage,
- Stipule qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002, seuls les déchets ultimes seront admis en décharge,
- Prévoit la réalisation de plans départementaux ou régionaux pour l'élimination des déchets,
- Créé une taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés (intégrée depuis 1999 à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La **loi du 19 juillet 1976**, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou de stockage des déchets.

Le **décret « emballages ménagers » du 1<sup>er</sup> avril 1992** oblige tout conditionneur de produits de consommation à participer à l'élimination des déchets d'emballages issus de ses produits soit par la consigne, soit par une collecte sélective organisée par ses soins, soit par une adhésion à un organisme agréé (Eco-Emballages ou Adelphe).

La **directive européenne de décembre 1994** sur les emballages et le **décret de transcription du 18 novembre 1996** fixent l'échéance du 30 juin 2001 pour :

- Valoriser 50 à 60% en poids des déchets de tous les emballages ménagers,
- Recycler 25 à 45% en poids des mêmes déchets d'emballages avec un minimum de 15% par matériau.

La **circulaire du 28 avril 1998** rappelle la priorité à la valorisation matière : recyclage et compostage. Elle fixe un objectif de collecte en vue d'une valorisation matière de 50% des déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales. Elle induit également une révision des plans départementaux et précise la notion de déchets ultimes.

### **2. Le périmètre**

Le SITDOM est un syndicat mixte composé en 2007 de 19 communes, une communauté de communes et un syndicat intercommunal, regroupant un total de 35 communes.

Le SITDOM assure 2 des 4 compétences relevant du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : le traitement des OM et la gestion de déchetteries. La collecte, qu'elle soit traditionnelle ou sélective, reste de la compétence des communes et EPCI membres.

La compétence traitement des ordures ménagères est devenue en 2003 une compétence obligatoire. En revanche, la compétence déchetterie est optionnelle. 23 communes sur 35 ont transféré leur compétence « déchetteries », soit plus de 65% des communes représentant près de 70% de la population du SITDOM.

### **3. L'organisation**

#### *a) Le siège*

Le siège du syndicat est situé sur la commune de Bagnols-sur-Cèze, Zone de Berret, 115 avenue de la Roquette.

#### *b) La collecte*

La collecte des OMR et des EMR est assurée par les collectivités membres du SITDOM.

La collecte des OMR :

En grande majorité, les communes ont mis en place des conteneurs collectifs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles : 22 communes sur 35 représentant plus de 80% de la population. 4 communes ont mis en place des conteneurs individuels et 5 communes utilisent des sacs. Les 4 communes restantes ont mis en place un système mixte, à la fois collectif et individuel, selon les quartiers.

La collecte sélective :

Toutes les communes membres du syndicat ont mis en place la collecte sélective des emballages. Le verre et les journaux – magazines sont collectés en apport volontaire (colonnes de 4 m<sup>3</sup>). Pour les emballages en métaux, cartons et plastiques, les choix de modes de collecte sont différenciés selon les communes : ils peuvent être ramassés soit en porte à porte (sacs jaunes, caissettes, conteneurs individuels ou collectifs avec couvercle jaune), soit en apport volontaire (colonnes de 4 à 6 m<sup>3</sup>).

#### *c) Les installations du SITDOM*

Les installations gérées par le SITDOM sont les suivantes :

- Un quai de transfert pour les OMR et les EMR
- 3 déchetteries :
  - ✓ Saint Nazaire
  - ✓ Cornillon
  - ✓ Connaux

Il est à noter qu'il existe d'autres déchetteries sur le territoire syndical qui ne sont pas gérées par le SITDOM.

#### *d) Le devenir des déchets*

Les ordures ménagères résiduelles qui transitent par le quai de transfert de La Capellane ont été acheminées vers le Centre de Stockage pour Déchets Ultimes de Roussas (26) jusqu'au 30 juin 2007 et vers le CSDU d'Orange (84) à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Concernant la collecte sélective, les emballages ménagers recyclables ont été envoyés au centre de tri de NOVERGIE (Vedène) et les journaux – magazines au centre de tri Paprec (Pujaut). Le verre collecté aux points d'apport volontaire est acheminé directement à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30).

Le devenir des déchets collectés dans les trois déchetteries du SITDOM est présenté dans le tableau en annexe.

#### 4. Les évènements marquants de l'année

L'année 2007 a été marquée par :

*a) La mise en régie des installations du SITDOM*

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le SITDOM a décidé de mettre en régie l'exploitation du quai de transfert et des déchetteries. Cette mise en régie s'est accompagnée d'une reprise du personnel provenant des anciens prestataires (COVED et PAPREC).

*b) Le renouvellement des marchés d'exploitation des installations du syndicat :*

En 2007, de nouveaux marchés sont entrés en vigueur :

- Le transport des OMR et des EMR est assuré par GENTES à Nîmes ;
- Le traitement des OMR est assuré par DELTA DECHETS à Orange (antérieurement : COVED à Roussas)

*c) L'inauguration et le démarrage du nouveau quai de transfert de la Capellane*

L'année 2007 a vu l'achèvement des travaux de construction du quai de transfert de Saint Nazaire, inauguré en septembre 2007.

L'exploitation de cette nouvelle installation utilisant le procédé de trémies gravitaires et semis à fond mouvant a démarré en octobre.

*d) La stabilisation des participations des collectivités membres.*

La gestion du syndicat a permis, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, de ne pas augmenter les participations des collectivités membres. Cela résulte notamment de la mise en place de la collecte sélective qui permet de bénéficier d'une économie en matière de TVA. La mise en concurrence résultant de la passation de nouveaux marchés a également permis, pour certaines prestations (séparation des prestations de transport et de traitement des OMR), de réduire les prix appliqués au syndicat.

## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

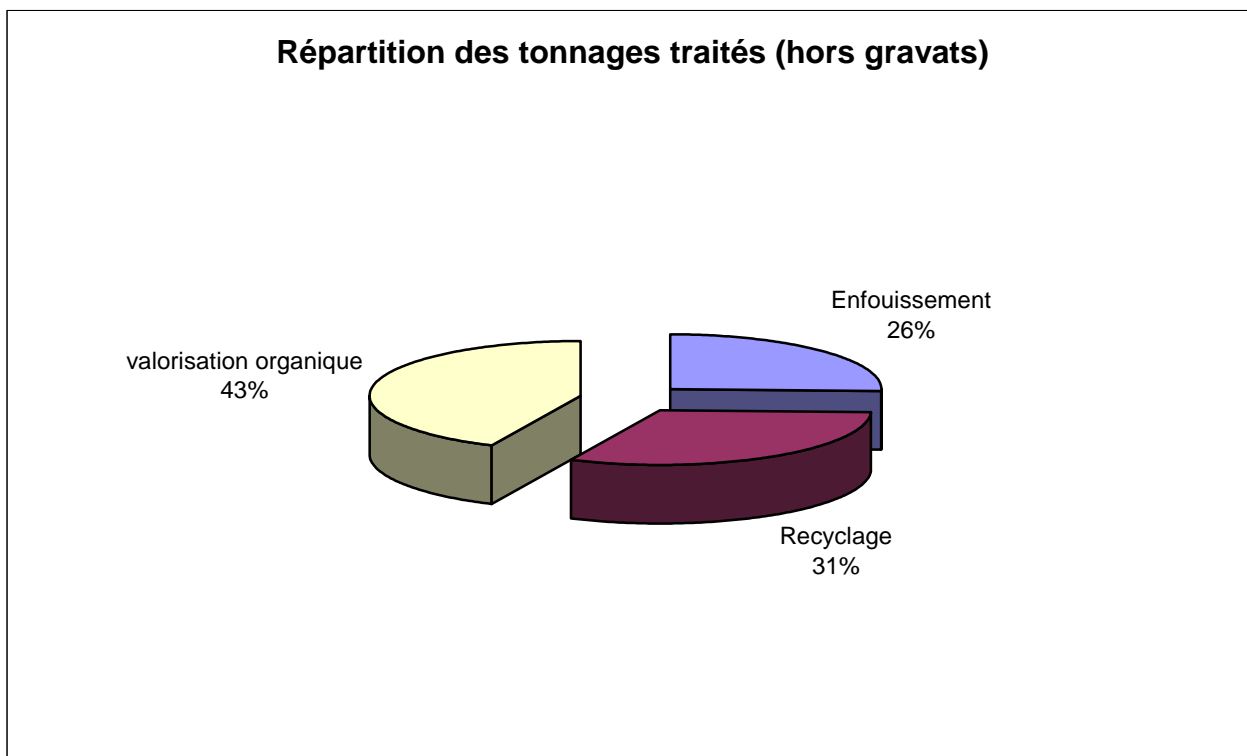
### A. Déchetteries

#### 1. Connaux

Le tonnage global de déchets récupérés sur le site de Connaux pour 2007 est de **3 044** soit une baisse de **2,8 %** par rapport à 2006 (3 130 tonnes).

Contrairement à 2006, les déchets non valorisables ont connu une augmentation significative : + 11 % pour les encombrants. Les déchets dits valorisables sont stables, hormis les végétaux qui baissent de 11 %.

Ces différentes évolutions des tonnages collectés entre 2006 et 2007 ont entraîné une hausse de la part « enfouissement » avec 26 % et une diminution de la part « valorisation organique » avec 43 % des déchets traités.



La fréquentation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2007 se répartit de la façon suivante :

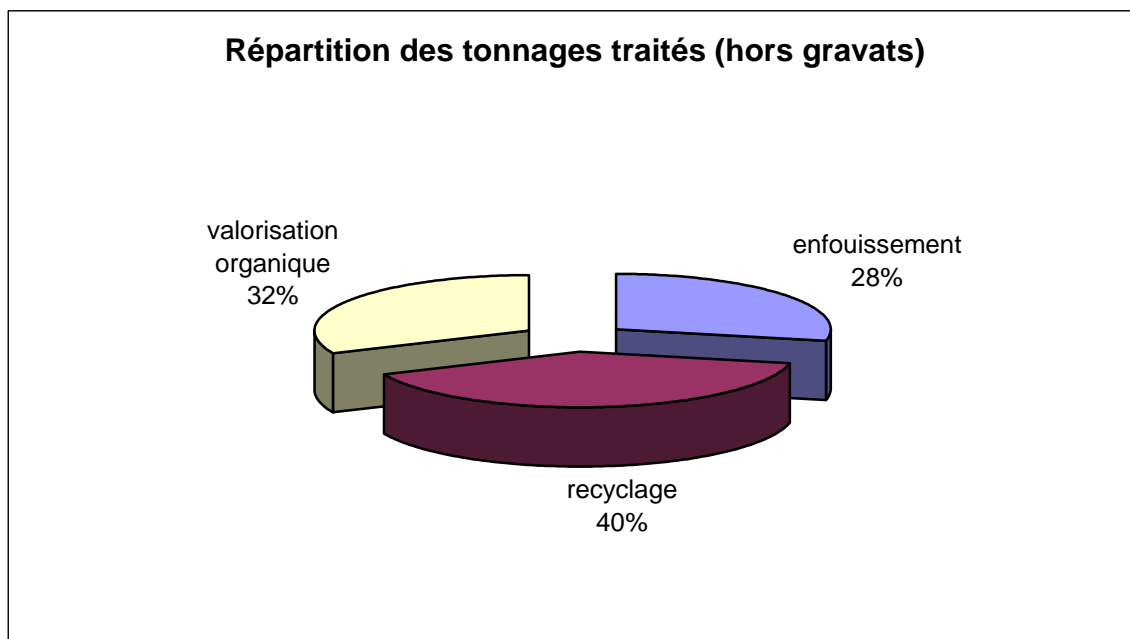
- **particuliers : 20 852 entrées (94 %) ;**
- **professionnels : 1 256 entrées (6 %) ;**
- **Total : 22 108 entrées ;**
- **Total annuel (par extrapolation) : 29 477 entrées.**

## 2. Cornillon

Le tonnage global de déchets récupérés sur le site de Cornillon pour 2007 est de **1 364**, soit une diminution de **13 %** par rapport à 2006 (1 574 tonnes).

Les principales baisses concernent les encombrants (- 10 %) et les gravats (- 28%).

Comme en 2006, le pourcentage de déchets évacués en Centre de stockage a diminué pour atteindre un taux de 28 %, au profit de la valorisation organique (32 %) et du recyclage (40 %).



La fréquentation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2007 se répartit de la façon suivante :

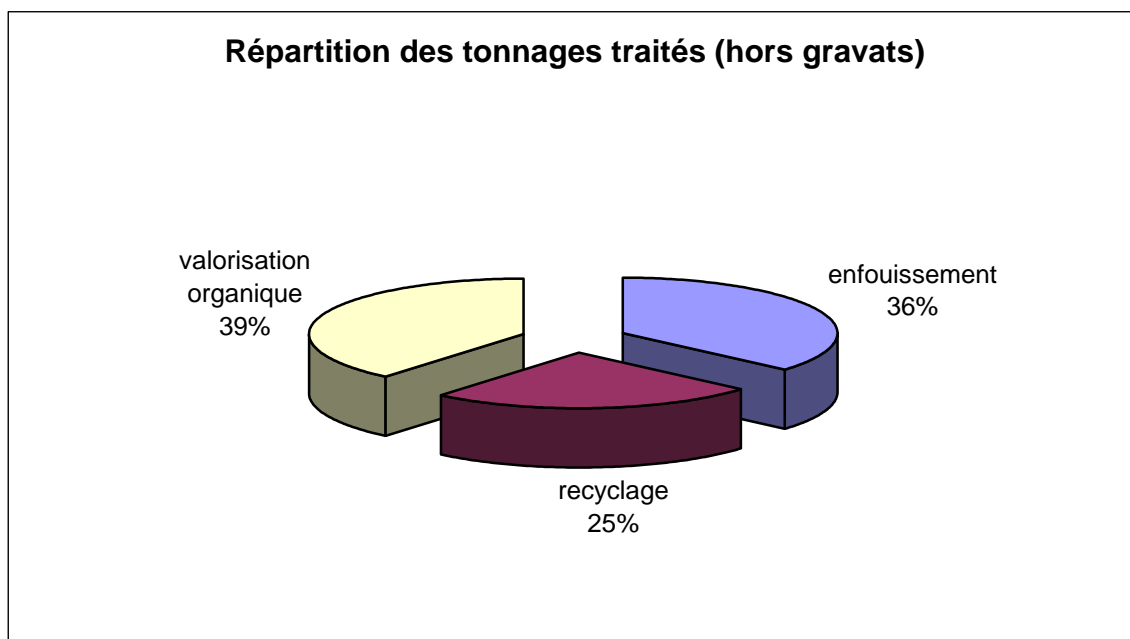
- **particuliers : 9 679 entrées (95 %) ;**
- **professionnels : 494 entrées (5 %) ;**
- **Total : 10 173 entrées ;**
- **Total annuel (par extrapolation) : 13 564 entrées.**

## 3. Saint Nazaire

Le tonnage global de déchets récupérés sur le site de Saint Nazaire pour 2007 est de **8 577**, soit une baisse de **1 %** par rapport à 2006 (8 663 tonnes).

Comme pour Cornillon, le tonnage des encombrants a baissé de 13 % entre les deux années. Les augmentations concernent essentiellement les cartons (+ 17 %) et le bois (+ 21 %) qui a été collecté sur une année entière.

La part « Recyclage » continue d'augmenter comme en 2006, au détriment de la valorisation organique et de l'enfouissement.



La fréquentation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2007 se répartit de la façon suivante :

- **particuliers : 28 775 entrées (80 %) ;**
- **professionnels : 7 053 entrées (20 %) ;**
- **Total : 35 828 entrées ;**
- **Total annuel (par extrapolation) : 47 771 entrées.**

Les points marquants pour les trois déchetteries :

- ✓ baisse des tonnages globaux pour les trois sites, avec une diminution de 13% pour Cornillon;
- ✓ hausse du tonnage des encombrants uniquement à Connaux ;
- ✓ baisse du tonnage de végétaux ;
- ✓ augmentation du taux de recyclage à Cornillon et Saint Nazaire;

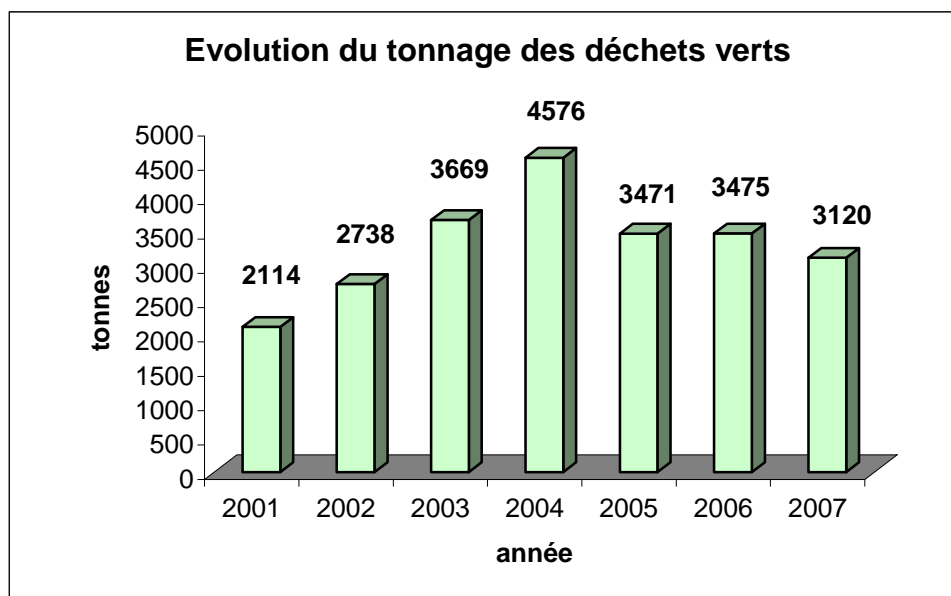
Chaque habitant apporte en moyenne **357 kg par an**, ce qui représente plus du double du ratio national (165 kg/hab.an). Cet écart peut s'expliquer par les apports importants des professionnels.

NB : L'annexe détaille les tonnages de déchets ménagers récupérés sur les trois déchetteries du Syndicat et les filières de traitement par catégorie de déchets.

#### **4. Déchets verts**

Les déchets verts provenant des déchetteries de Connaux, Cornillon et Saint Nazaire sont broyés régulièrement sur le site de la Capellane. Ces campagnes de broyage permettent une meilleure gestion des végétaux en terme de transport (nombre de rotations de bennes divisé par 3 en moyenne). La prestation de broyage est assurée par la société COGEDE.

Le tonnage de déchets verts broyés pour 2007 est de **3 120** soit une baisse de 10 % par rapport à 2006. Cette évolution s'explique par une baisse de tonnages collectés à Connaux (- 12 %) et Saint Nazaire (- 11 %) et par la présence encore trop nombreuse de végétaux dans les conteneurs OM.



Les végétaux broyés sont ensuite envoyés vers deux filières :

- la plate forme de compostage du SABRE. 1 600 tonnes ont été évacuées en 2007.
- la plate forme de compostage proposée par PAPREC dans le cadre du marché de prestations.

## **5. Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)**

La prestation de collecte et de traitement de ces déchets est assurée par la société ATO. **19,7 tonnes de DMS** ont ainsi été récupérées en 2007, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2006. Les peintures et les vernis représentent la plus grand part de DMS avec 81 % du tonnage.

Le Syndicat a également passé un accord de reprise des piles collectées dans les déchetteries avec l'Eco organisme COREPILE. **4 tonnes** ont ainsi été collectées durant l'année 2007 dans les trois déchetteries et les mairies des collectivités adhérentes. L'augmentation par rapport à 2006 est de 40 %.

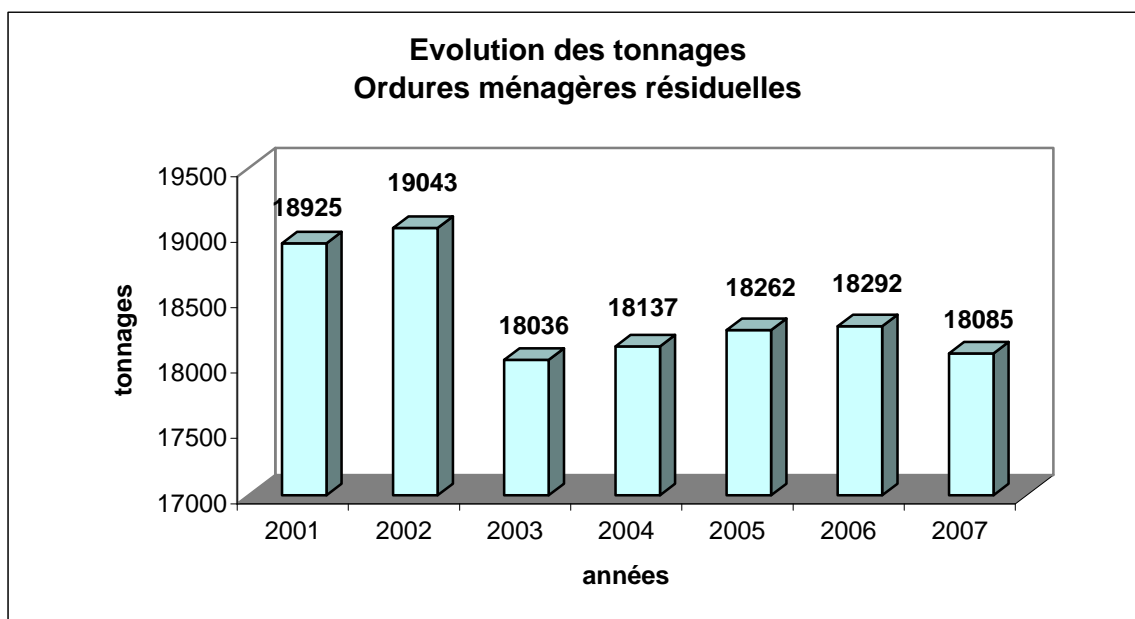
## **B. Traitement des déchets**

### **1. Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)**

Les OMR ont été transférées jusqu'au Centre de Stockage pour Déchets Ultimes de COVED (Roussas – 26) jusqu'au 30 juin 2007. Ces déchets ont ensuite été évacués vers le CSDU de DELTA DECHETS (Orange – 84).

Le tonnage d'ordures ménagères qui a transité en 2007 par le quai de transfert de Saint Nazaire est de **18 085**, soit un ratio de **345 kg/hab.an.**

Ce tonnage a connu une légère baisse de 1 % par rapport à 2006.



## **2. Emballages Ménagers Recyclables**

Les EMR sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire par les communes adhérentes et vidés au quai de transfert de Saint Nazaire. Le transfert de ces déchets jusqu'au centre de tri a été assuré par COVED jusqu'au 30 juin. La société PAPREC a effectué les transferts pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et la société GENTES pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le tri est assuré au centre de tri de Vedène, géré par la société NOVERGIE.

Le tonnage d'EMR pour 2007 est de **753 t** (744 t en 2006) avec un taux de refus moyen de **20 %** (refus et fines). La performance de collecte est de **14,7 kg/hab.an** ; la moyenne nationale étant de 15,55 kg/hab.an.

Le taux de refus a augmenté de 6 % entre 2006 et 2007. Des actions de communication ont été mises en place afin d'améliorer la quantité et la qualité des emballages recyclables collectés :

- ✓ Animations dans les écoles primaires ;
- ✓ Articles sur le site internet ;
- ✓ Concours des poèmes ;
- ✓ Trophée de la Brique d'or ;
- ✓ Journal du tri « L'Encapé » ;
- ✓ Nettoyages de printemps ;
- ✓ Visites de centre de tri ;
- ✓ Calendriers ;
- ✓ Participation au Téléthon.

### **3. Journaux – magazines - revues**

Les journaux - magazines collectés par les communes adhérentes sont directement envoyés au centre de tri de PAPREC Méditerranée situé à Pujaut.

Le tonnage de JMR pour 2007 est de **1 008**, soit une hausse de 6 % par rapport à 2006.

La moyenne nationale de 16,4 kg/hab.an est ainsi dépassée sur le territoire syndical avec une performance de collecte de **19,7 kg/hab.an.**

### **4. Verre**

Le verre collecté par les communes adhérentes est directement envoyé à la Verrerie du Languedoc, à Vergèze.

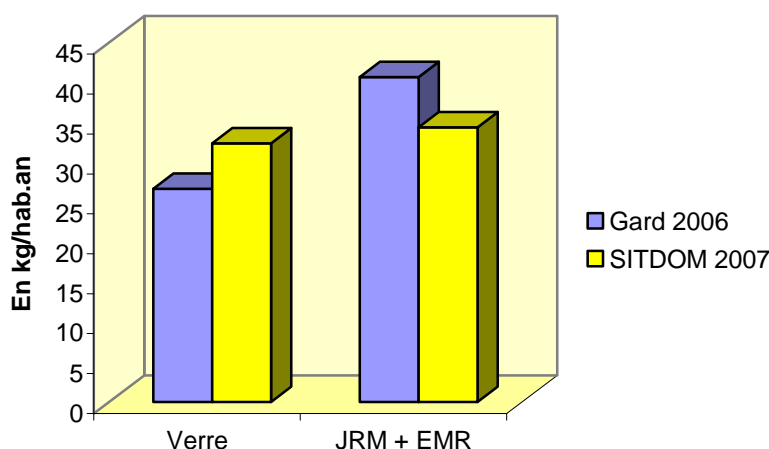
Le tonnage de verre pour 2007 est de **1 654**, soit une hausse de 13 % par rapport à 2006.

La performance de collecte de **32,4 kg/hab.an.** Ce ratio est pour la première fois supérieur à la moyenne nationale qui est de **30,75.**

### **5. Textile**

Depuis 2005, les communes ou groupements de communes du SITDOM ont mis en place des colonnes d'apport volontaire pour les vêtements. 115 tonnes ont été collectées en 2007.

### **6. Comparaison avec les résultats du Gard de 2006**



### **III. LES INDICATEURS FINANCIERS**

#### **A. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets**

##### **1. La collecte**

La collecte étant toujours assurée par les collectivités membres du syndicat, les modalités de gestion de ce service sont variables d'une collectivité à l'autre.

##### **2. Le traitement**

Les marchés pour l'exploitation de la station de transit, des déchetteries et le traitement des déchets associés sont répartis de la façon suivante :

###### Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2007 :

- Gestion du quai de transfert et de la déchetterie de Saint Nazaire avec transport et traitement des déchets. Titulaire du marché : COVED S.A.
- Gestion des déchetteries de Connaux et Cornillon avec transport et traitement des déchets. Titulaire du marché : PAPREC RESEAU.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le personnel du quai de transfert et des déchetteries est géré en régie.

###### A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

- Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants. Titulaire du marché : DELTA DECHETS.
- Transport et traitement des déchets issus des déchetteries. Titulaire du marché : PAPREC RESEAU.

###### A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007 :

- Transport des ordures ménagères résiduelles et des emballages. Titulaire du marché : TRANSPORTS GENTES.

A noter : quelques prestations de transport des ordures ménagères résiduelles et des emballages ont été confiées à TBF et PAPREC RESEAU au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007.

###### Sur l'année 2007 :

- Broyage des déchets verts et des palettes – Site de la Capellane. Titulaire du marché : COGEDE.
- Gestion des déchets ménagers spéciaux (déchettes de Connaux, Cornillon et Saint Nazaire) avec évacuation et traitement. Titulaire du marché : ATO.
- Tri des emballages ménagers recyclables. Titulaire du marché : NOVERGIE.
- Tri des journaux, magazines et revues. Titulaire du marché : PAPREC RESEAU.

## **B. Prestations rémunérées aux entreprises sous contrat**

Le montant annuel des prestations confiées à des entreprises sous contrat est le suivant :

### **Prestations réalisées au 1<sup>er</sup> semestre :**

	<b>Montant TTC</b>	<b>Entreprise</b>
Exploitation Saint Nazaire	1 122 142,81 €	COVED SA
Exploitation Connaux et Cornillon	118 398,96 €	PAPREC RESEAU
<b>TOTAL</b>	<b>1 240 541,77 €</b>	

### **Prestations réalisées au 2<sup>ème</sup> semestre :**

	<b>Montant TTC</b>	<b>Entreprise</b>
Transport et traitement des déchetteries	231 653,02 €	PAPREC RESEAU + DELTA DECHETS
Transport des OMR	105 410,33 €	TBF + GENTES
Transport des EMR	34 618,77 €	PAPREC + GENTES
Traitement des OMR	618 572,75 €	DELTA DECHETS
<b>TOTAL</b>	<b>990 254,87 €</b>	

### **Prestations réalisées sur l'année entière :**

	<b>Montant TTC</b>	<b>Entreprise</b>
Broyage des déchets verts	35 817,19 €	COGEDE
Gestion des DMS	13 569,64 €	ATO
Tri des EMR	121 380,04 €	NOVERGIE
Tri des JMR	23 049,53 €	PAPREC RESEAU
<b>TOTAL</b>	<b>194 176,40 €</b>	

Le montant annuel total est de **2 424 973,04 €**.

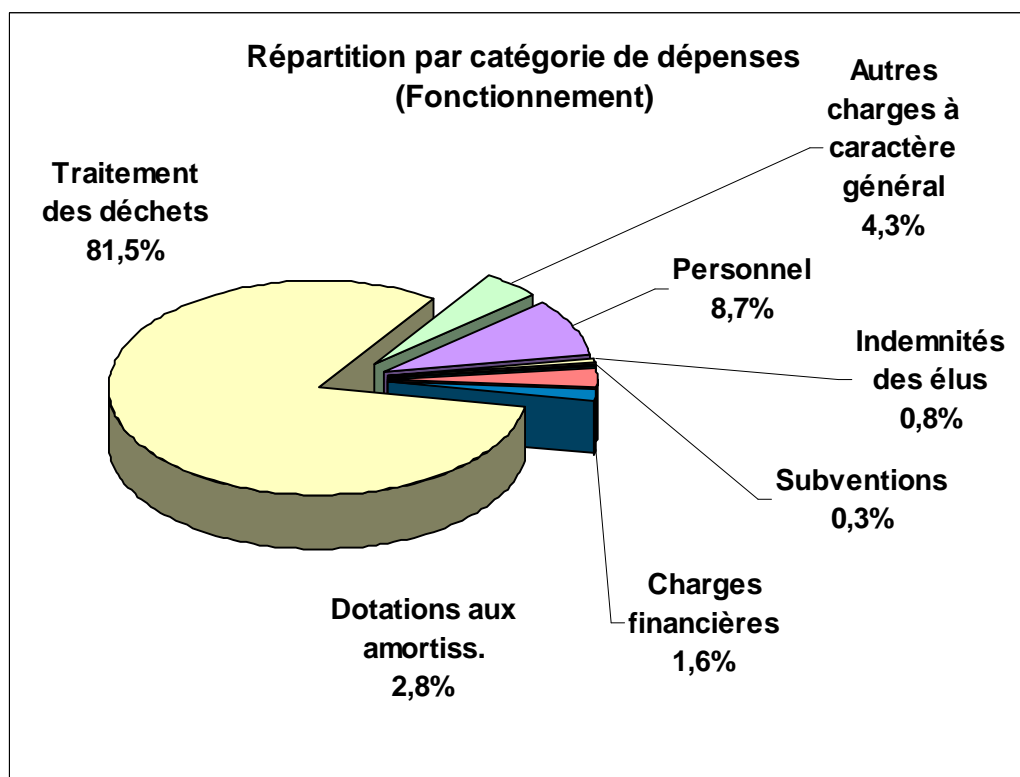
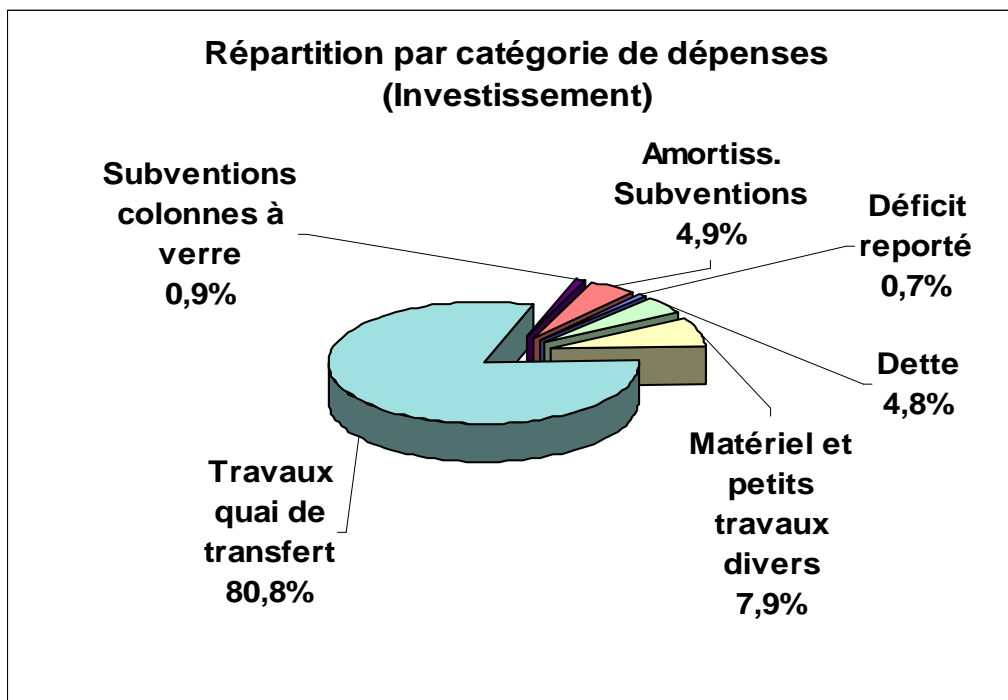
## **C. Dépenses annuelles**

### **1. Masses financières**

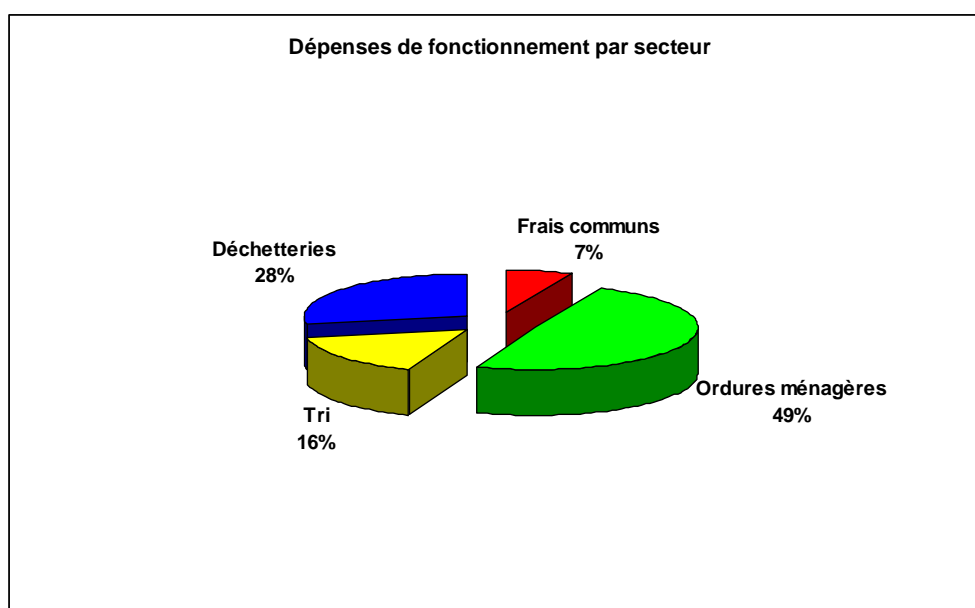
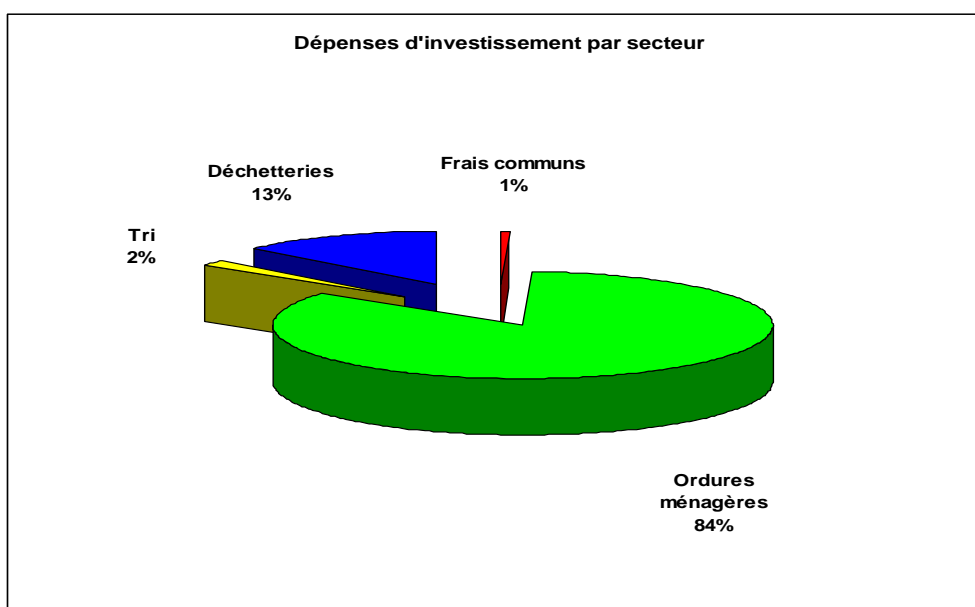
Le Compte Administratif de l'exercice 2007 fait apparaître les masses financières suivantes :

Dépenses de fonctionnement	2 993 671,66 €
Dépenses d'investissement	1 278 808,37 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 272 480,03 €</b>
Restes à réaliser	11 451,82 €

## 2. Répartition par catégorie de dépenses



### 3. Répartition par secteur



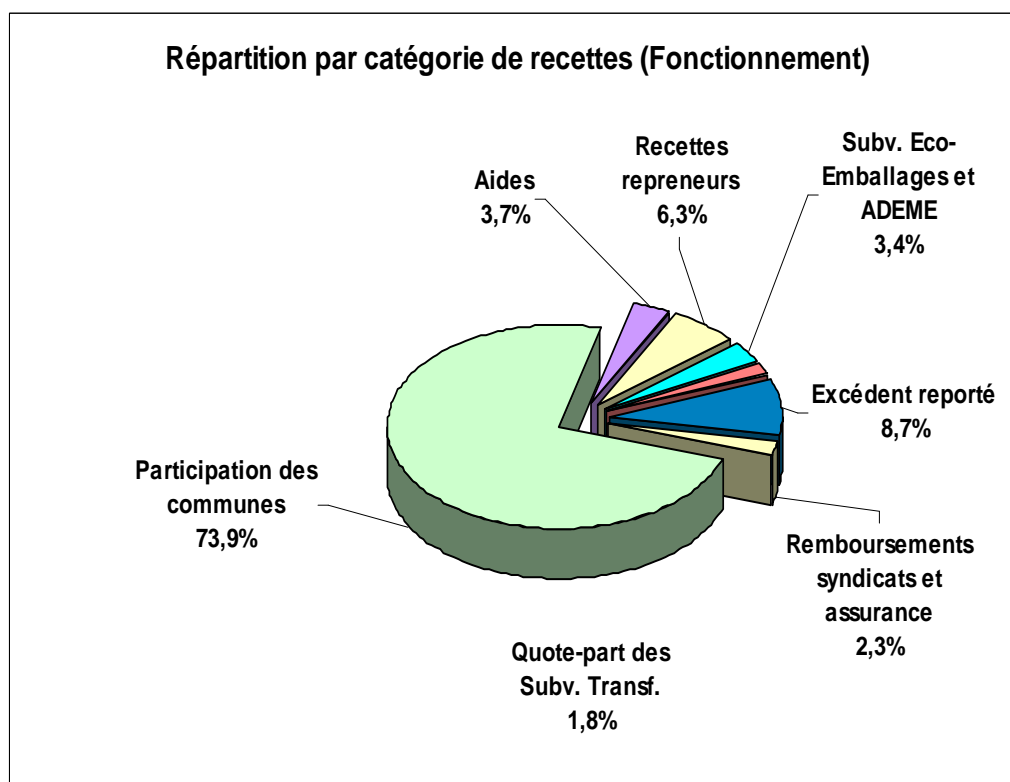
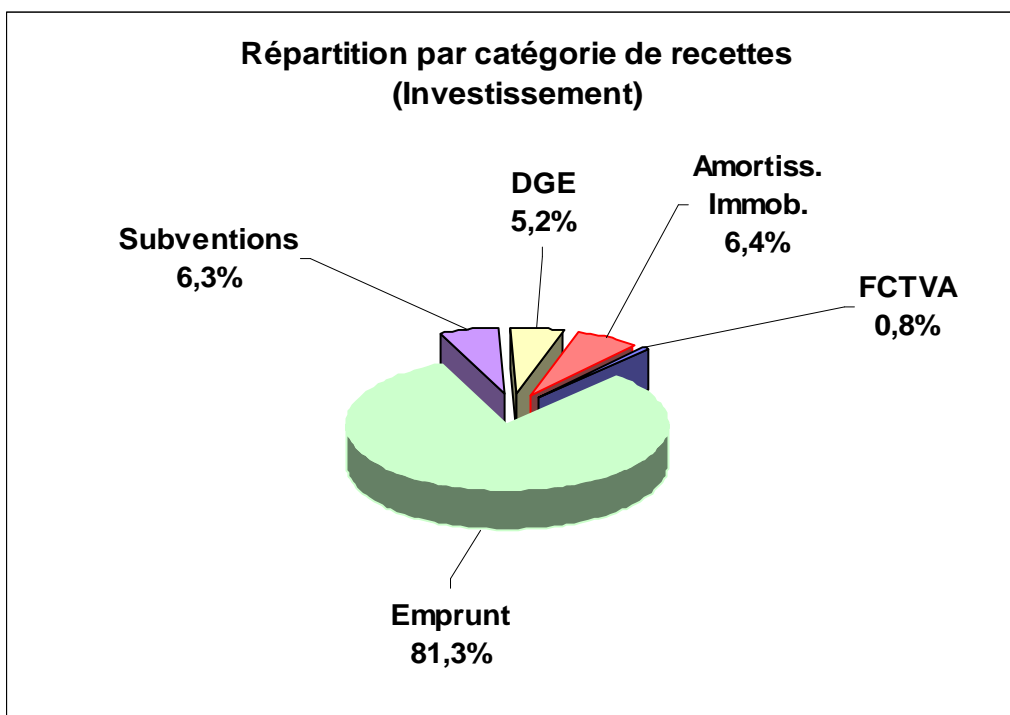
## D. Recettes annuelles

### 1. Masses financières

Le Compte Administratif de l'exercice 2007 fait apparaître les masses financières suivantes :

Recettes de fonctionnement	3 103 786,90 €
Recettes d'Investissement	1 258 149,16 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 361 936,06 €</b>
Restes à réaliser	66 794,60 €

## 2. Répartition par catégorie de recettes



### 3. Détail des aides reçues

	Eco-emballages	Repreneurs	ADEME	Conseil Général du Gard	Etat	TOTAL
Investissement			20 000 €	36 080,58 €	30 545,10 €	86 625,68 €
Soutien à la tonne triée	112 600,00 €					112 600,00 €
Soutien aux matériaux valorisés		228 375,53 €				228 375,53 €
Soutien à la communication du tri sélectif	13 024,71 €			2 789,63 €		15 814,34 €
Soutien aux ambassadrices	22 288,19 €					22 288,19 €
TOTAL	147 912,90 €	228 375,53 €	20 000 €	38 870,21 €	30 545,10 €	465 703,74 €

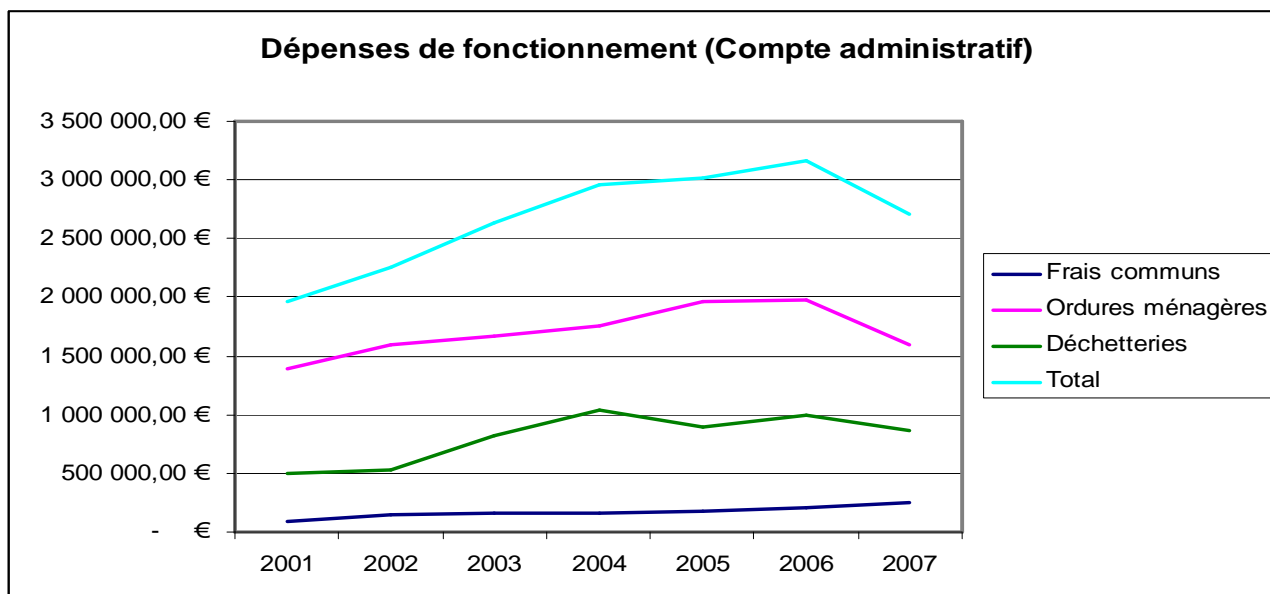
### 4. Financement du service par les collectivités membres

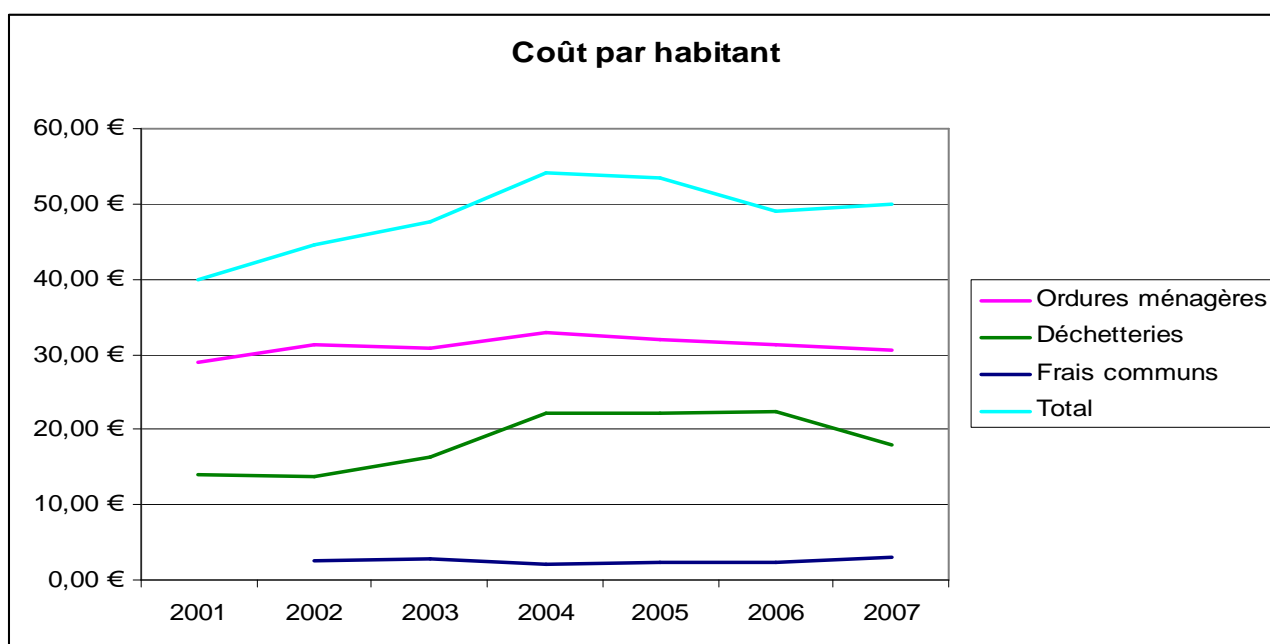
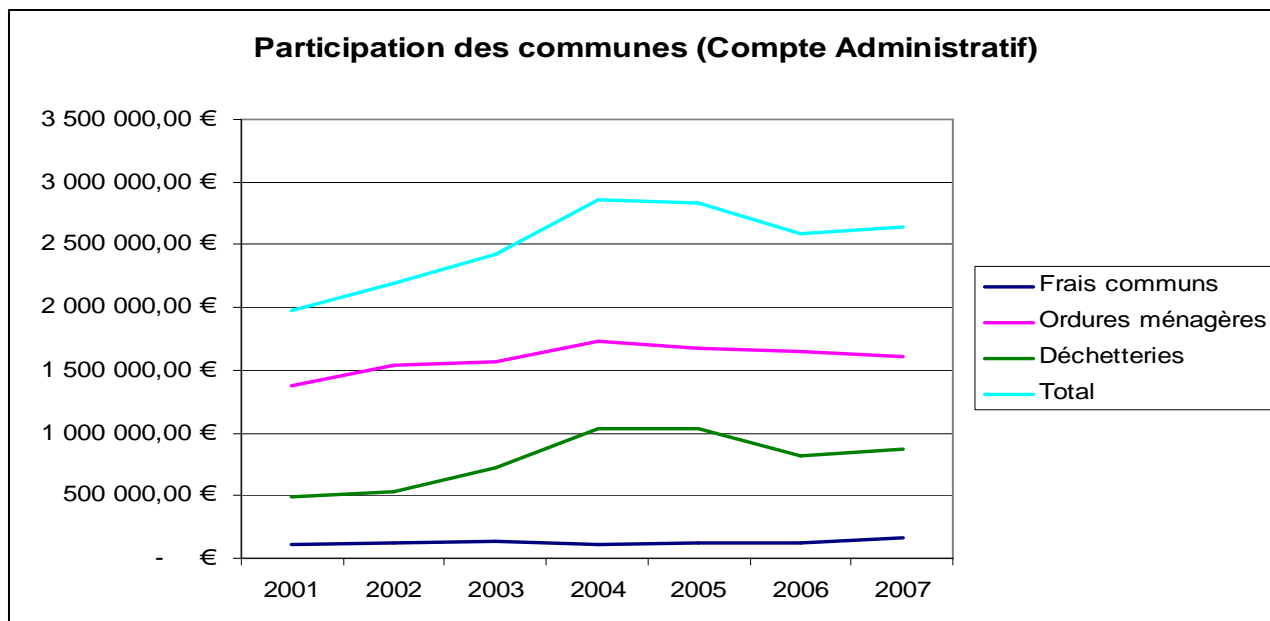
Le SITDOM n'ayant pas la compétence « collecte », les collectivités membres sont seules compétentes pour prélever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Les collectivités ont également la possibilité de financer ce service sur leur budget général, en totalité ou en partie.

#### E. Coût par habitant

En 2007, le coût moyen par habitant est de 50 €. Pour les communes ayant transféré uniquement la compétence « ordures ménagères », le coût par habitant est de 33,76 €. Pour la commune de Pouzillac ayant délégué sa compétence « déchetteries », le coût par habitant est de 21,87 €. Pour la commune de Pont Saint Esprit, qui a repris sa compétence déchetterie mais continue à supporter une partie de l'annuité de la dette, le coût par habitant est de 35,66 €

#### F. Evolution sur les 7 dernières années





#### **IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2007**

L'année 2007 confirme la stabilisation du coût du traitement des déchets ménagers, malgré le retrait de la commune de Pont Saint Esprit de la compétence « déchetteries ».

Les résultats de la collecte sélective doivent encore être améliorés malgré de bons résultats pour le verre et les journaux : les quantités d'emballages collectés stagnent et la qualité se détériore. De nouvelles actions de communication devront être envisagées, en particulier auprès des habitants de logements collectifs et de la population estivale.

L'excédent dégagé s'est réduit mais a cependant permis au syndicat de maintenir les participations demandées aux collectivités membres au même niveau.

Enfin, l'année 2007 a vu l'achèvement du nouveau quai de transfert de La Capellane.

Le renouvellement des marchés d'exploitation des installations du SITDOM (quai de transfert, déchetteries de Saint Nazaire, Connaux et Cornillon) ainsi que le marché de broyage des déchets verts au 1<sup>er</sup> juillet 2007 a permis d'effectuer une mise en régie de ces services. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure mise en concurrence des entreprises, certaines prestations ont été scindées. Le transport et le traitement des OMR ont été scindés en 2 marchés différents.

2008 verra la mise en place de la collecte des déchets d'activités de soin des habitants en automédication ainsi que celle des composteurs individuels.

# **ANNEXES**

## Déchetteries de Connaux et Cornillon – année 2007

Catégorie de déchets	Tonnages Connaux	Tonnages Cornillon	Filières de valorisation et d'élimination	Destinataires
<b>Batteries</b>	<b>1,1</b>	NC	Recyclage	SOCODELI – Carcassonne (11)
<b>Bois</b>	<b>221 (- 6 %)</b>	<b>140 (+ 3 %)</b>	Recyclage	SBR – Nîmes (30)
<b>Encombrants</b>	<b>465 (+ 11 %)</b>	<b>251 (- 10 %)</b>	Enfouissement CSDU	DELTA DECHETS – Orange (26)
<b>Ferraille</b>	<b>229 (- 1 %)</b>	<b>101 (- 4 %)</b>	Recyclage	DUMAS - Sabran
<b>Gravats</b>	<b>1 227 (- 2 %)</b>	<b>473 (- 28 %)</b>	Enfouissement CET Classe III	SSMI – Connaux (30)
<b>Huiles minérales</b>	NC	NC	Recyclage	SOCODELI – Carcassonne (11)
<b>Journaux</b>	<b>19 (+ 10 %)</b>	<b>7 (+ 34 %)</b>	Recyclage	PAPREC – Pujaut (30)
<b>Papiers / cartons</b>	<b>68,5 (- 1 %)</b>	<b>85 (- 2%)</b>	Recyclage	PAPREC – Pujaut (30)
<b>Végétaux</b>	<b>780 (- 11 %)</b>	<b>283 (- 1%)</b>	Valorisation organique	SITDOM – St Nazaire
<b>Verre</b>	<b>31 (+ 19 %)</b>	<b>18 (+ 12 %)</b>	Recyclage	Verrerie du Languedoc – Vergèze (30)

**NB :** (%) = évolution du tonnage par rapport à 2006.

## Déchetterie de Saint Nazaire – année 2007

Catégorie de déchets	Tonnages	Filières de valorisation et d'élimination	Destinataires
<b>Batteries</b>	NC	Recyclage	SOCODELI – Carcassonne (11)
<b>Bois</b>	579 (+ 21 %)	Recyclage	ALCYON – Bollène (84) SBR – Nîmes (30)
<b>Encombrants</b>	1 936 (- 13 %)	Enfouissement CSDU	COVED – Roussas (26) DELTA DECHETS – Orange (26)
<b>Ferraille</b>	467 (- 1 %)	Recyclage	Ets ROSSI – Montoux (84) DUMAS - Sabran
<b>Gravats</b>	3 271 (+ 5 %)	Enfouissement CET Classe III	SSMI – Connaux (30)
<b>Huiles minérales</b>	NC	Recyclage	SOCODELI – Carcassonne (11)
<b>Papiers / cartons</b>	195 (+ 17 %)	Recyclage	COVED – Roussas (26) PAPREC – Pujaut (30)
<b>Végétaux</b>	2 057 (- 11 %)	Valorisation organique	SABRE – Bagnols (30) ALCYON – Bollène (84)
<b>Verre</b>	72 (+ 10 %)	Recyclage	Verrerie du Languedoc – Vergèze (30)

**NB :** (%) = évolution du tonnage par rapport à 2006.

## Flux des déchets ménagers et assimilés – année 2007 SITDOM de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit

